

COMMUNE DE BERNISSART

AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 et suivants du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de BERNISSART porte à la connaissance de ses administrés que la **délibération du 12 novembre 2024**, par laquelle le Conseil communal décide d'établir au profit de la commune, pour l'exercice 2025, une **Taxe annuelle sur la collecte des déchets ménagers et commerciaux assimilés**, a été approuvée par le Vice-Président, Ministre du territoire, des infrastructures, de la mobilité et des Pouvoirs locaux, Monsieur François DESQUESNES, le 26 novembre 2024 .

Le présent règlement entre en vigueur le premier jour de sa publication.

Cette délibération peut être consultée sur le site officiel de la Commune de BERNISSART ou au Secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76 à BERNISSART, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

BERNISSART, le **09 DEC. 2024**

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN